Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_TARIFS_45-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 17 juin 2026**
Date de convocation : 12/06/2026 Date d'affichage de la convocation : 16/06/2026	L'an deux mil vingt-six, Le dix-sept juin à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 18/06/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Représentés	3
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X	X	
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Nathalie GOURONC
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Marine LE GOFF		X	Gwendalyne LE DOUARAN
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : Abstention :			

Secrétaire de séance : Laurent SARTRE

Délibération n° : 45/2026

Objet : Tarifs supplémentaires Port Lay

Matière : 7.10

Tarifs Port Lay 2026 : complément

La commune de Groix gère les infrastructures d'hébergement situées à Port Lay, destinées à accueillir des publics variés, notamment des groupes scolaires et des visiteurs individuels. Afin d'assurer une gestion équilibrée de ces équipements tout en garantissant leur accessibilité, il est nécessaire de fixer des tarifs adaptés pour l'année 2026.

Les tarifs actuellement en vigueur ne couvrent pas l'ensemble des prestations proposées. Il apparaît donc important d'ajuster ces tarifs pour refléter les coûts de fonctionnement et les spécificités des services offerts.

Le présent projet de délibération propose ainsi de compléter les tarifs existants en intégrant deux nouvelles lignes tarifaires : l'une pour la chambre n°9 (veilleur de nuit, 1 couchage) et l'autre pour les groupes scolaires sans accès à la cuisine.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les budgets communaux de la commune de Groix ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_TARIFS_45-DE

Considérant que la commune de Groix assure la gestion des infrastructures d'hébergement à Port Lay, destinées à accueillir divers publics, dont les groupes scolaires et les visiteurs individuels ;
Considérant que les tarifs actuellement en vigueur ne couvrent pas l'ensemble des prestations proposées, notamment pour certaines chambres spécifiques et les groupes scolaires sans accès à la cuisine ;
Considérant la nécessité de compléter les tarifs existants pour l'année 2026 afin de prendre en compte ces spécificités ;

Le Conseil municipal décide :

- de compléter les tarifs pour l'hébergement à Port Lay comme suit :
  - chambre 9 (veilleur de nuit, 1 couchage) : 36,00 € par nuit ;
  - groupe scolaire sans accès à la cuisine : 23,50 € par nuit et par personne.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 18/06/2026
Affichage et publication	Le 18/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

